MAITRISE D'OUVRAGE

CILAOS
Représentée par M. SEVESTRE Yves
73 rue Aristide Briand - 44 400 REZE

Tél. : 02.40.84.33.32

Département de Loire-Atlantique

Commune de JANS

Route du Plessis

Lotissement "Le Hameau des Nenuphars"

Permis d'aménager

PA n° 044 076 17 C3001 délivré par arrêté municipal du 8 Janvier 2018

LOT n° 12

Adresse: 6, Impasse des Nénuphars
Cadastre: Section YC n° 370
Surface Arpentée: 447 m²
Surface de Plancher: 200 m²
Servitude particulière: OUI ☐ NON ☒

Réalisé le 02/02/2021
Mis à jour après travaux le : 25/01/2022
(MAJ des altitudes voirie)

PLANS DE SITUATION
Sans échelle

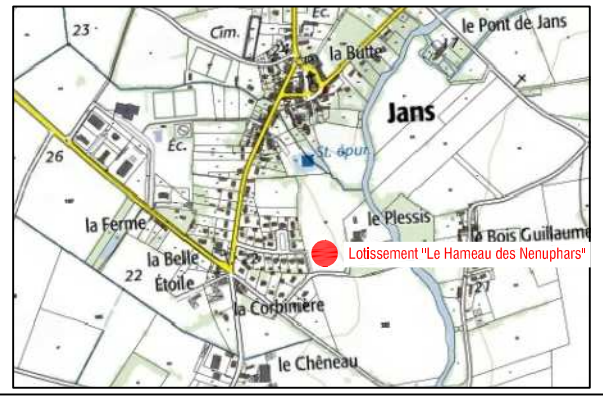

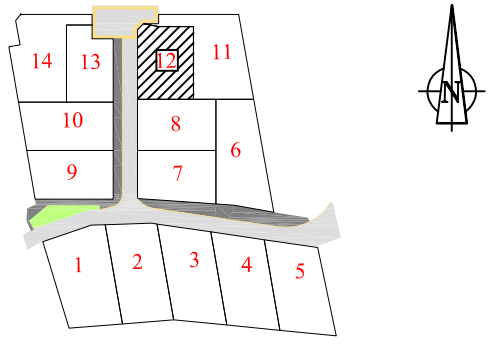

PLAN DE VENTE

BCG Géomètres Experts
Service Maitrise d'oeuvre

9 rue Thomas Edison - Bp : 14
44130 Blain

Tél : 02.40.79.02.70
blain@bcg-geometre-expert.fr

LOT n°12			
SOMMET	X	Y	DISTANCE
DA.13	1353492,30	6278947,09	11,50
DA.14	1353480,80	6278947,09	5,10
DA.15	1353475,80	6278948,09	2,83
DA.16	1353473,80	6278946,09	23,00
DA.17	1353473,80	6278923,09	2,00
DA.170	1353475,80	6278923,09	16,50
DA.18	1353492,30	6278923,09	24,00
DA.13	1353492,30	6278947,09	
Superficie : 447 m²			

Dossier B 7340

DÉFINITIF

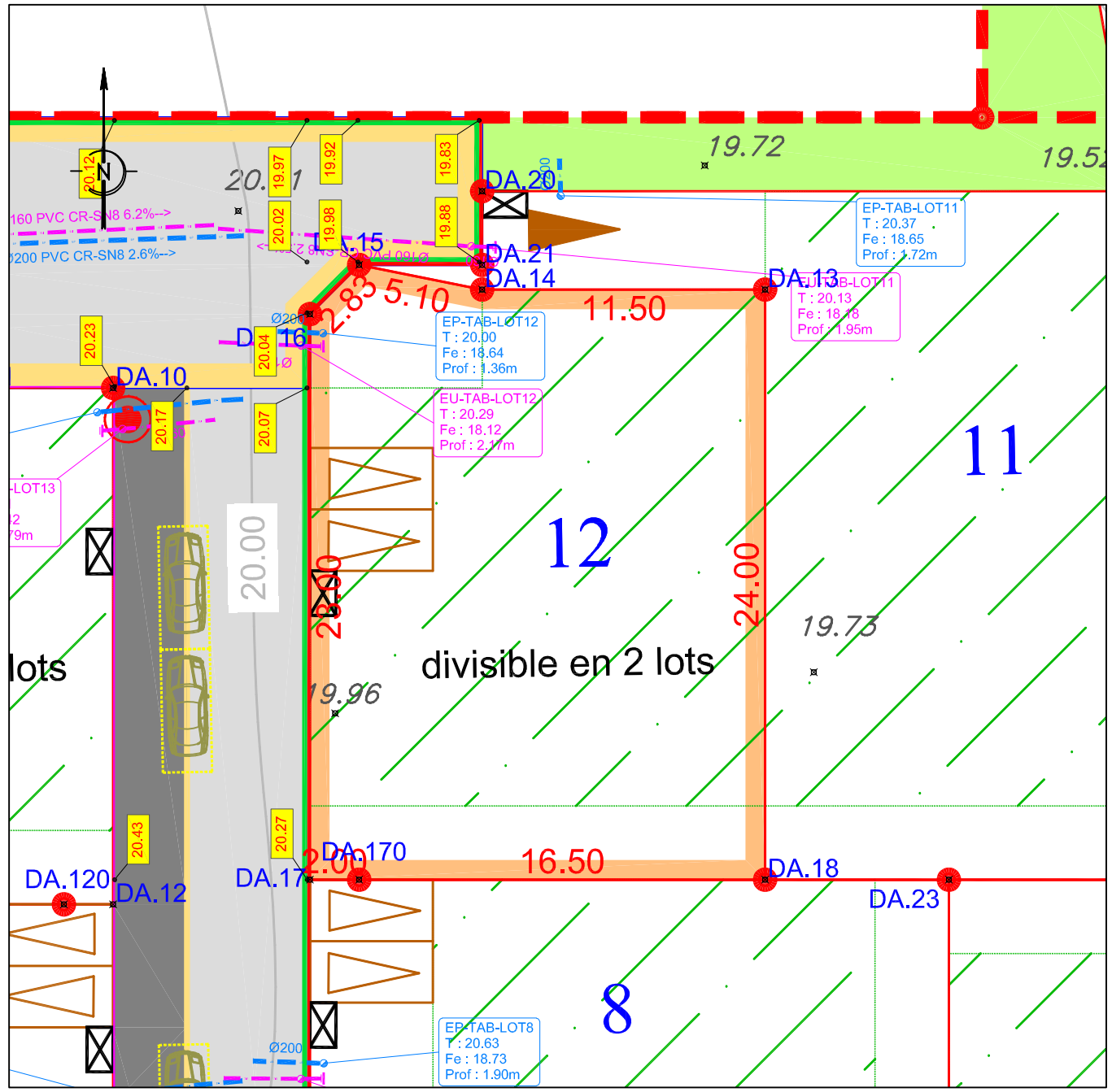

ECHELLE: 1/250

LEGENDE

- Espace vert
- Voirie en enrobé noir
- Trottoirs en enrobé noir
- Sentier pieton
- Stationnement (Marquage au sol uniquement) Marquage en résine blanche
- Marquage au sol en résine gravillonnée
- 11.00 m - Cote périmétrique des lots
- Zone constructible du volume principal
- Canalisation Eaux usées existante
- Réseau aérien ENEDIS existant
- Canalisation AEP Existante desaffectée
- Périmètre du Lot
- Périmètre du Lotissement
- Bornes de remembrement ou OGE
- Enclave non close 5m x 5m Emplacement conseillé
- Entrée de lot Emplacement imposé
- Accès et sortie de lot Interdit
- Végétation existante conservée
- 10.25 Cotes terrain naturel - AVANT TRAVAUX

Légende travaux:

- 19.70 Cote projet voirie
- Tabouret eaux usées
- Tabouret eaux pluviales
- EP-TAB-LOTX T : 20.36 Fe : 18.98 Prof : 1.38m — Informations Tabouret LOT X T : Côte Tampon Fe : Côte Fil d'Eau Prof. : Profondeur
- Coffrets de branchement AEP, Télécom, élec.,
- Candélabre

NOTA:
- Les contraintes d'urbanisme sont développées dans le règlement du lotissement et le cahier des prescriptions
- L'emplacement des coffrets, branchements et attentes sont donnés à titre indicatif
- Les côtes fil d'eau des réseaux de branchement EU et EP sont issues du plan de récolement de l'entreprise VRD
- Les altitudes voiries sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés, elles sont issues du plan d'EXE de l'entreprise VRD
- L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toutes raisons d'ordre technique et/ou normative
- L'aménageur se réserve le droit, pour toutes raisons d'ordre technique, d'implanter les bornes EDF 400A sur les lots

Cabinet BCG
Agencede BLAIN
Dossier B 7340